

Meulan-en-Yvelines, le 30 janvier 2020

Chère Collègue,  
Cher Collègue,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu en Mairie, salle du Conseil municipal, le :

MERCREDI 05 FEVRIER 2020 À 20H30

ORDRE DU JOUR :

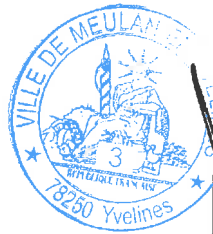
- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - Décision 2019-77 : Modification de la décision 2019-69 portant attribution du marché d'illuminations de Noël,
  - Décision 2019-78 : Entretien préventif et curatif du matériel de restauration,
  - Décision 2019-79 : Contrat de services liés au site internet de la commune de Meulan-en-Yvelines,
  - Décision 2019-80 : Convention avec Serge Mouly dans le cadre de « Présence d'artistes »,
  - Décision 2019-81 : Service d'envoi de courrier postal,
  - Décision 2019-82 : Modification n° 1 du marché public relatif aux prestations d'analyses et d'assistance technique pour la cantine municipale du Paradis,
  - Décision 2019-83 : Modification n° 1 du marché public relatif à la location d'un véhicule Peugeot Expert pour la Maison de la Petite Enfance,
  - Décision 2019-84 : Modification n° 1 du marché public relatif à l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine – lot n° 2 : génie civil,
  - Décision 2019-85 : Emprunt de 250 000 euros sur 3 ans,
  - Décision 2020-01 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
  - Décision 2020-02 : Renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris,
  - Décision 2020-03 : Convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,
  - Décision 2020-04 : Acceptation de don de matériels informatiques.
- Délibérations :
  1. Transformation d'un poste CDD en CDI,
  2. Plan de formation 2020,
  3. Avenant n° 2 à la convention cadre « Action cœur de ville »,
  4. Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,
  5. Subvention du FIDP 2020,

6. Vote du taux des impôts locaux 2020,
7. Budget primitif 2020,
8. Instauration de l'autorisation préalable de mise en location,
9. Dissolution du SIDECOM (Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication).

- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

Je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire  
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU